

CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES CHEMINS DE FER NATIONAUX, DE LA MARINE COMMERCIALE DE L'ÉTAT ET DU SERVICE DE PAQUEBOTS DU NATIONAL-CANADIEN AVEC LES ANTILLES

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Monsieur l'Orateur, je dépose le rapport annuel du réseau national, en anglais et en français, pour l'année terminée le 31 décembre 1932, ainsi que le rapport annuel de la marine commerciale de l'Etat et du service de paquebots des Antilles du National-Canadien. Mes honorables collègues en trouveront des exemplaires dans leur case postale. Au cas où certains aimeraient à le lire, je dépose aussi le questionnaire envoyé récemment par mon ministère au sujet du commerce des camions.

COMMISSION DU PORT DE MONTREAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-A. MERCIER (Laurier-Outremont): Je désire poser une question au ministre de la Marine (M. Duranleau). On dit à Montréal, et même dans des journaux sympathiques au Gouvernement, que les commissaires du port de Montréal, mécontents des conclusions de la commission Gibb, ont envoyé un mémoire au ministre de la Marine et au premier ministre, ainsi que leur démission. Le ministre peut-il me dire si ces rumeurs sont fondées?

L'hon. ALFRED DURANLEAU (ministre de la Marine): Les commissaires du port de Montréal ont envoyé un document renfermant des avis et des observations, mais il n'est pas exact qu'ils y aient joint leur démission. Si ma mémoire ne me fait défaut ils déclaraient que pour faciliter au Gouvernement la modification du régime d'administration des ports nationaux, ils sont prêts à se démettre de leurs fonctions n'importe quand. Voilà tout.

TARIF DE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Hier l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) a posé une question concernant les taux pour le grain des provinces des Prairies à la province de la Colombie-Anglaise, et je lui ai dit que ces taux étaient en vigueur depuis le 10 mars. Cela n'était pas conforme à une lettre que l'honorable député avait, mais après avoir vérifié mon énoncé je trouve que ces taux furent mis en force il y a deux semaines aujourd'hui, soit le 10 mars.

PENSIONS DES SOLDATS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E.-R.-E. CHEVRIER (Ottawa): Je désire poser une question au ministre des Finances (M. Rhodes) à propos de ce qu'il a dit au sujet des pensions, comme on le voit à la page 3458 v.a. du hansard. Je voudrais savoir quel sera le résultat de cette décision sur les pensions pour invalidité, les pensions versées par suite de cotisations et le régime des pensions sans participation.

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances): Je suis reconnaissant à mon honorable ami de m'avoir prévenu de cette interpellation, mais je n'en connaissais pas la nature exacte. J'ai été très occupé ce matin: je n'ai même pas eu le temps de jeter un coup d'œil au hansard. Je préfère tenir la question pour un avis d'interpellation et je répondrai sous peu.

A ce propos, je ferais peut-être bien de dire un mot, puisque l'on paraît interpréter à tort les intentions du ministère en ce qui concerne les pensions. Pas un seul instant nous n'avons songé à déroger au contrat sacré des pensions. Quel que puisse être le mérite des propositions, dans l'exposé budgétaire, au sujet des pensions, le Gouvernement n'a jamais eu l'intention de s'ingérer dans le régime des pensions proprement dit. J'ajoute pour la gouverne de la Chambre que, ce matin, nous avons eu une longue entrevue avec les chefs des diverses associations d'anciens combattants. Cette consultation, nous devons la reprendre plus tard; et lorsqu'elle sera terminée nous ferons à la Chambre un énoncé explicite qui constituera, en même temps, une réponse à l'honorable représentant d'Ottawa (M. Chevrier).

REMANIEMENT DE LA CARTE ELECTORALE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): En réponse à une question qu'a posée hier mon honorable ami de Québec-Est (M. Lapointe), je veux dire, monsieur l'Orateur, que le président du comité chargé d'étudier le projet de remaniement de la carte électorale va convoquer incessamment une réunion plénière du comité, afin de parer à toute méprise concernant l'opportunité d'expédier sa besogne le plus tôt possible. J'ai lieu de croire que des sous-comités ont travaillé sans relâche pour les différentes provinces.

L'hon. M. LAPOINTE: De manière partielle, en ce qui concerne la province de Québec.